

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Nombre de  
membres  
en exercice 19

Présents 12

Quorum 10

Votants 12

L'an deux mille vingt et un, le mardi 23 mars, à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine » dûment convoqué, s'est réuni, en première session ordinaire, à la salle des fêtes d'Endoufielle, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : le 17 mars 2021

**n° 20210323-40**

Présents : Francis IDRAC, Pascale TERRASSON, Georges BELOU, Claire NICOLAS, Bernard TANCOCNE, Hervé PASQUET, Christiane PIETERS, Peter REICH, Christelle AUBIAN, Jean-Claude ARIES, Christine DUCARROUGE et Fernande ARIES.

**Objet**

Absents excusés : Gaëtan LONGO, Brigitte HECKMAN REDEGONDE, Martine ROQUIGNY, et Céline TOURON.

**Signature du contrat  
Vélos de Pays – Pays  
Portes de Gascogne**

Absents : Muriel ABADIE Claudine DANEZAN, Julien DELIX, Jocelyne TRIAES et Jérôme LUTSEN.

Invitée : Marie-Christine LAHILLE-COUDERC (technicienne Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine)

A été nommée secrétaire : Claire NICOLAS

Monsieur le Président rappelle que cette action a été mise en œuvre sur le territoire pendant les trois dernières années sous des formats différents. Pour l'année 2021, les élus communautaires ont ciblé l'Office de Tourisme, comme loueur préférentiel lors du bureau du 8 décembre 2021. L'action a été reprise dans le plan d'action et présentée lors du CODIR du 3 décembre 2020.

Les membres du CODIR ont acté la gestion du parc de "Vélos de Pays" par l'EPIC Office de Tourisme en validant le plan d'action 2021.

Il s'agit maintenant de prendre connaissance des modalités pratiques, techniques, juridiques et financières du contrat afin d'autoriser le Président à la signature du contrat.

Le présent contrat a pour objet :

- La gestion d'un service de location d'un parc de Vélos à Assistance Electrique (VAE), propriété du Pays Portes de Gascogne
- Le suivi et la maintenance de ce parc
- Les options facultatives dont le service "atelier prioritaire à Vélo Station et prêt de vélos de courtoisie" (*Vélo Station assure la réparation et le prêt d'un vélo de courtoisie en cas de nécessité, les frais de réparation sont à la charge du loueur*), pour un montant de 150€ la saison.

**Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser, Monsieur le Président à signer le contrat de mise en location des Vélos de Pays avec le PETR Pays Portes de Gascogne, avec l'option "service prioritaire à Vélo Station"
- D'autoriser, Monsieur le Président à signer tous les actes attenants à ce projet.

La présente délibération a été délibérée et signée le 23 mars 2021  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président 23 mars 2021  
Expédiée à la Préfecture le 8 avril 2021  
Affichée le 8 avril 2021

**Le Président,** OFFICE DE TOURISME  
DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN  
Avenue du Bataillon de l'Armagnac  
32600 L'ISLE-JOURDAIN  
**Francis IDRAC** Tél : 05 62 07 26 57  
Mail : [et-gascogne@toulousea@orange.fr](mailto:et-gascogne@toulousea@orange.fr)